



Affiché le 15 février 2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2010

L'an Deux Mille Dix,
Le onze février à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 février 2010, s'est réuni à la Mairie en Conseil Municipal, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaient présents :

Claude GUILLET, Véronique DUBETTIER-GRENIER, André CERCLIER, Yvon VINCENT-MORGAT, Véronique BOUËT, Olivier DESCHANEL, Françoise PICHON-TUQUET, Patrick ROSSIGNOL, Bernard BERTHELOT, Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Edwige BRACHU, Mickaël CADOT, Catherine COUPAYE, Jean-Marie BIDET, Stéphanie CASTELIN, Benjamin GUERRIAU, François VOUZELLAUD, Patrick BARAU, Sylvie BERTEL, Karine COURTOIS-MAISONNEUVE, René PRAT, Catherine NEDELEC, Mireille GALBRUN, Gilles CAVÉ, Marie-Christine BIERLING, Claude FROTTÉ, Cédric TALBOURDET, Véronique HERVÉ-GAGNEUL, Hervé SALMON.

Pouvoirs : Nathalie GÂTÉ à Françoise PICHON-TUQUET, Brigitte CORRE à Catherine COUPAYE, Dominique ANÉE à Olivier DESCHANEL, Jean-Jacques TRÉHIN à Hervé SALMON.

Madame Edwige BRACHU a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 29
- votants : 33

N°1 : Budget primitif 2010 - Budget Ville

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2010

N°2 : Vote des taux d'imposition 2010

Le Conseil Municipal,

FIXE les taux d'imposition comme suit pour 2010 :

	Taux 2009	Taux 2010
Taxe d'habitation	13,66 %	13,66 %
Foncier bâti	13,66 %	13,66 %
Foncier non bâti	36,24 %	36,24 %

N°3 : Budget primitif 2010 -Budget Espace Culturel et de Loisirs de la Fleuriaye

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2010.

N°4 : Subvention d'équilibre 2010 au budget annexe de l'Espace Culturel et de Loisirs de la Fleuriaye

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Espace Culturel et de Loisirs de la Fleuriaye d'un montant maximum de 994 953 euros pour 2010.

Le versement de cette subvention fera l'objet d'un ajustement correspondant exactement au besoin réel de la section de fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur le compte 67441 30.

N°5 : Subvention d'équilibre 2010 au budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant prévisionnel de 904 046 euros pour 2010.

Le versement desdites subventions fera l'objet d'un ajustement correspondant exactement au besoin réel de la section de fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur le compte 657362 520

N°6 : Subventions de fonctionnement aux associations 2010

Le Conseil Municipal,

REPARTIT les subventions de la manière suivante :

Article	Sub-ventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique	2010	Elus ne participant pas au vote
			SERVICES GÉNÉRAUX		930,00	
6574.025	/	Fonctionnement	A.C.P.G. et C.A.T.M.	Association	230,00	
6574.025	/	Fonctionnement	Union Nationale des Combattants	Association	400,00	B.Berthelot, R.Prat
6574.025	/	Fonctionnement	Souvenir Français	Association	300,00	
			SÉCURITE/PRÉVENTION		500,00	
6574.112	/	Fonctionnement	Prévention Routière	Association	500,00	
			RESSOURCES HUMAINES		20 200,00	
6574.0208	/	Fonctionnement	Carquefou Amicalement Vôtre	Association	20 200,00	
			AGENDA 21		360,00	
6574.830	/	Fonctionnement	SEPNB	Association	80,00	
6574.830	/	Fonctionnement	Jardiniers de France	Association	100,00	
6574.830	/	Fonctionnement	Croque jardin	Association	80,00	
6574.830	/	Fonctionnement	Association Carquefolienne des Professionnels de l'Agriculture (ACPA)	Association	100,00	
			COMMUNICATION		8 450,00	
6574.04	/	Fonctionnement	Comité de Jumelage d'Allela	Association	3 000,00	P.Barau, V.Bouët, M.Cadot, C.Chopelin-Rappenne, O.Deschanel, P.Rossignol, C. Frotté
6574.04	/	Fonctionnement	Comité de Jumelage Racovita	Association	4 000,00	B.Berthelot, V.Bouët, M.Cadot, C.Chopelin-Rappenne, O.Deschanel, P.Rossignol, C. Frotté
6574.0232	/	Fonctionnement	Accueil Villes Françaises (A.V.F.)	Association	450,00	
6574.0232	/	Fonctionnement	Amnesty International France	Association	1 000,00	
			FESTIVITES		7 000,00	
6574.024	/	Fonctionnement	Comité des Fêtes	Association	7 000,00	
			SPORTS ET LOISIRS SPORTIFS		265 040,00	
6574.40	/	Fonctionnement	ALAC Sports et Loisirs sportifs	Association	5 810,00	V.Bouët, E.Brachu, G. Cavé, C.Chopelin-Rappenne, B.Corre, C.Coupaye, O.Deschanel, V.Dubettier-Grenier, F.Pichon-Tuquet, P.Rossignol
6574.40	/	Fonctionnement	Amicale Laïque	Association	19 730,00	G.Cavé, B.Guerriau
6574.40	/	Fonctionnement	Aquatic Sport Carquefou	Association	13 770,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Archers de l'Erdre	Association	3 390,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Asso Sportive du Golf de Carquefou	Association	4 000,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Atlantique Rugby Fauteuil	Association	500,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Athlétique Club	Association	8 000,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou BMX Club	Association	3 790,00	
6574,41	/	Fonctionnement	Carquefou Echecs	Association	1 100,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Handball <i>Dont acompte déjà voté : 6 600,00 euros</i>	Association	22 000,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Hockey Club	Association	3 890,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Tir U.S.J.A.	Association	3 200,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Judo Club Carquefou	Association	4 000,00	
6574,41	/	Fonctionnement	Tennis Club	Association	5 920,00	V.Dubettier-Grenier
6574.40	/	Fonctionnement	Triathlon Atlantique Carquefou	Association	1 110,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A.	Association	13 250,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Basket	Association	5 090,00	
6574.40	/	Fonctionnement	Union Carquefou Sainte Luce Basket <i>Dont acompte déjà voté : 13 200,00</i>	Association	44 000,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Football <i>Dont acompte déjà voté 29 100,00</i>	Association	97 000,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Ecole de Pêche Sensas	Association	1 320,00	

6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Ecole de Pêche Sensas subvention exceptionnelle pour alevinage	Association	1 000,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Rollers Skating	Association	1 500,00	
6574.40	/	Fonctionnement	A.S. Collège Gérard Philipe	Association	420,00	
6574.40	/	Fonctionnement	A.S. Collège Sainte-Anne	Association	470,00	
6574.40	/	Fonctionnement	A.S. École Anne Frank	Association	270,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.E.P. Jacques Prévert	Association	220,00	
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.E.P. Pierre Stalder	Association	290,00	
			CULTURE ET LOISIRS CULTURELS		88 487,00	
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Ateliers d'Art	Association	13 384,00	V.Bouët, E.Brachu, G. Cavé, C.Chopelin-Rappenne, B.Corre, C.Coupaye, O.Deschanel, V.Dubettier-Grenier, F.Pichon-Tuquet, P.Rossignol
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Danse	Association	24 039,00	
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Langues	Association	3 901,00	
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Loisirs divers	Association	27 390,00	
6574.30	/	Fonctionnement	A.D.C.C. <i>Dont acompte déjà voté : 3 300,00</i>	Association	11 000,00	K.Courtois-Maisoneuve, O.Deschanel, V.Dubettier-Grenier, C.Frotté, M.Galbrun, V.Hervé-Gagneul
6574.30	/	Fonctionnement	Amicale Laïque Poterie	Association	3 127,00	G.Cavé, B.Guerriau
6574.30	/	Fonctionnement	Amicale Laïque Tissage	Association	500,00	G.Cavé, B.Guerriau
6574.30	/	Fonctionnement	Amicale Laïque Photo	Association	446,00	G.Cavé, B.Guerriau
6574.30	/	Fonctionnement	Association des élèves de l'Ecole de Musique	Association	350,00	
6574.30	/	Fonctionnement	Bridge Club	Association	80,00	
6574.30	/	Fonctionnement	USJA Musique	Association	240,00	
6574.30	/	Fonctionnement	Le Temps qui Passe	Association	500,00	
6574.30	/	Fonctionnement	Kerc'hfaou	Association	600,00	
6574.30	/	Fonctionnement	APEEM	Association	350,00	
6574.30	/	Fonctionnement	Carquefou Erdre et Loire Collections	Association	280,00	P.Rossignol
6574.30	/	Fonctionnement	Ensemble Choral Val d'Erdre	Association	200,00	
6574.30	/	Fonctionnement	Chants Sons	Association	100,00	
6574.30	/	Fonctionnement	FRAC subvention exceptionnelle	Association	2 000,00	
			PETITE ENFANCE		417 230,00	
6574.421	/	Fonctionnement	ALAC Secteur Enfance <i>Dont acompte déjà voté : 76 000,00</i>	Association	415 930,00	V.Bouët, E.Brachu, G. Cavé, C.Chopelin-Rappenne, B.Corre, C.Coupaye, O.Deschanel, V.Dubettier-Grenier, F.Pichon-Tuquet, P.Rossignol
6574.63	/	Fonctionnement	Association Assistantes Maternelles Les Pitchouns	Association	800,00	
6574.63	/	Fonctionnement	Sos Urgence Mamans	Association	200,00	
6574.63	/	Fonctionnement	Enfance Majuscule	Association	300,00	
			ENFANCE		15 155,00	
6574.025	/	Fonctionnement	Bureau des Élèves de l'ICAM	Association	3 000,00	
6574.025	/	Fonctionnement	P.E.E.P.	Association	335,00	
6574.025	/	Fonctionnement	A.I.P.E.	Association	335,00	
6574.025	/	Fonctionnement	Amicale Laïque écoles + transports cross	Association	2 700,00	G.Cavé, B.Guerriau
6574.025	/	Fonctionnement	OGEC Collège Sainte Anne Activités diverses	Association	800,00	
6574.025	/	Fonctionnement	OGEC Collège Sainte Anne Séjours	Association	2 173,00	
6574.025	/	Fonctionnement	OGEC Collège Sainte Anne - Section sportive locale	Association	2 000,00	
6574.025	/	Fonctionnement	Collège Gérard Philipe F.S.E.	Association	2 562,00	E.Brachu, C.Chopelin-Rappenne, V. Dubettier-Grenier, C.Frotté
6574.025	/	Fonctionnement	OCCE coopérative scolaire Georges Brassens	Association	100,00	
6574.025	/	Fonctionnement	CLIS Ecole St Joseph	Association	1 150,00	V.Dubettier-Grenier, M.le Maire

			JEUNESSE			40 466,00	
6574.422	/	Fonctionnement	ALAC 12/14 ANS	Association	37 836,00		V.Bouët, E.Brachu, G. Cavé, C.Chopelin-Rappenne, B.Corre, C.Coupaye, O.Deschanel, V.Dubettier-Grenier, F.Pichon-Tuquet, P.Rossignol
6574.422	/	Fonctionnement	Scouts et Guides de France	Association	2 000,00		
6574.522	/	Fonctionnement	Amitié Santé	Association	630,00		
			TOTAL GENERAL			863 818,00	

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions suivantes :

- convention triennale de partenariat avec l'USJA Carquefou Football,
- convention triennale avec le Carquefou Handball,
- convention de partenariat relative à l'Union Carquefou Sainte Luce Basket 2008-2011,
- convention triennale 2009-2011 avec l'ALAC
- convention 2008-2010 avec l'Association Amicalement Vôtre.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'ALCEP Carquefou pour l'année 2010.

N°7 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

DECIDE de modifier le tableau des effectif de la manière suivante :

Filière	Grade	Modification
Administrative	Adjoint administratif 1ère classe TC	-1
Administrative	Adjoint administratif 2ème classe TC	-2
Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe TC	+1
Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe TC	+2
Administrative	Rédacteur principal TC	+1
Médico Sociale	Agent social 1ère classe TC	+1
Médico Sociale	Agent social 2ème classe TC	-1
Médico Sociale	Auxiliaire puériculture 1ère classe TC	-3
Médico Sociale	Auxiliaire puériculture principal 2ème classe TC	+3
Police Municipale	Brigadier TC	+1
Police Municipale	Chef de service de police municipal TC	-1
Technique	Adjoint technique 2ème classe TNC 17H30	-1
Technique	Adjoint technique 2ème classe TNC 18H30	+1
Technique	Adjoint technique 2ème classe TNC 22H30	+1
Technique	Adjoint technique 2ème classe TNC 23H45	-1
Technique	Adjoint technique principal 1ère classe TC	+1
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe TC	-1
Technique	Contrôleur principal TC	+1
Technique	Contrôleur TC	-1

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010 (012).

N°8 : Direction Générale : principes d'organisation et mesures statutaires

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un second emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services d'une commune de 10 000 à 20 000 habitants à la Ville de Carquefou.

N°9 : Subvention à l'association Génie Mécanique et Productique de l'IUT de Nantes-Carquefou

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention de 600 euros à l'association Génie Mécanique et Productique de l'IUT de Nantes-Carquefou.

La promotion de la ville sera assurée sur le site de l'IUT de Nantes-Carquefou le jour de la compétition régionale.

N°10 : Subvention à l'association "Toutes à l'Ecole"

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à reverser la totalité de la recette à l'association « Toutes à l'école » pour le soutien de ses actions.

N°11 : Guide de la Commande Publique

Le Conseil Municipal,

ABROGE le règlement de la commande publique

CHARGE la Direction de la Commande Publique et de la Prévention des Risques de la mise en place de ce guide et de ses mises à jour pour être en parfaite cohérence avec le Code des Marchés Publics.

Les services de la Ville devront obligatoirement s'y référer lors de l'élaboration des consultations.

N°12 : Tarifs de la programmation à l'ECL pour la saison 2010/2011

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs de la programmation culturelle de la Fleuriaye pour 2010/2011 tels qu'exposés ci-dessus.

ADOpte, dans le cadre du dispositif Webculture, la possibilité d'un encaissement en ligne moyennant une participation complémentaire de 1 € par billet augmentée des frais éventuels d'envois postaux.

ADOpte la possibilité d'encaissement par prélèvement en trois fois égales des règlements à l'Espace Culturel et de Loisirs de La Fleuriaye.

AUTORISE Monsieur Le Maire à fixer par arrêté municipal le tarif applicable à chaque spectacle.

N°13 : Adhésion du Musée à la Fédération des Ecomusées et des Musées de Société

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adhésion de la ville de Carquefou à la Fédération des Ecomusées et des Musées de Société.

DECIDE de verser chaque année, une cotisation, qui pour l'année 2010 s'élèvera à 210 €, DECIDE d'imputer la dépense sur le budget de l'année en cours.

N°14 : Compléments d'aménagement et d'équipement pour l'exposition permanente « l'Erdre vivante » au musée

Le Conseil Municipal,

DECIDE de compléter l'aménagement et l'équipement du Musée comme suit :

- compléter le dispositif de la borne sonore afin de permettre une écoute par casques
- aménager un dispositif d'écoute pour la description de la maquette de chaland
- améliorer l'ergonomie de certains mobiliers.
- compléter certains modules en éléments iconographiques ou autres collections
- compléter les éléments ludiques en direction du jeune public (jeu de l'oie géant, puzzle simplifié...)
- aménager la salle d'accueil/billetterie : banque d'accueil, vestiaire pour les groupes et espace de consultation pour les visiteurs.
- équiper la salle de projection : sièges et coussins, vidéo projecteur avec écran...

Le coût total de ces aménagements est estimé à 20 000 euros TTC. Les crédits sont ouverts au BP 2010.

SOLLICITE l'aide à l'étude, l'aménagement et l'équipement des sites patrimoniaux et des musées locaux auprès du Conseil Général de Loire Atlantique et toutes autres subventions éventuelles auprès de partenaires institutionnels ou autres organismes.

N°15 : Modification des statuts de Nantes Métropole en matière de haut et très Haut débit

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification des alinéas g) et m) de l'article 2 des statuts de Nantes Métropole, relatif aux compétences facultatives, qui seront ainsi rédigés :

- g) Grands équipements de transport.
- m) - Etablir et exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L 32 du code des postes et communications électroniques,
 - Acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants,
 - Mettre de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux,
 - Fournir des services de communications électroniques dans les conditions prévues par l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

N°16 : Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par Nantes Métropole.

EMET un avis favorable au dit schéma quant à l'aire d'accueil à titre permanent en confirmant la localisation du terrain, route de Thouaré.

FORMULE le souhait d'une concertation pleine et entière avec les 24 communes de l'agglomération nantaise pour l'aménagement des deux terrains pour l'accueil des grands passages.

PREND ACTE des dispositions relatives à la satisfaction des besoins en habitat et à l'insertion sociale et professionnelle des populations concernées.

N°17 : Approbation de la deuxième version de l'Agenda 21

Le Conseil Municipal,

S'ENGAGE à mettre en œuvre l'Agenda 21 qui se décline en 29 actions jointes à la présente délibération pour la période 2010 - 2014,

DECIDE de rendre compte régulièrement à la population des avancées du programme d'actions par la réalisation d'un rapport annuel sur le développement durable,

POURSUIT le travail partenarial mené avec les différentes instances et réseaux,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°18 : Candidature aux rubans du développement durable

Le Conseil Municipal,

DECIDE de déposer la candidature de la Ville de Carquefou aux Rubans du Développement Durable 2010,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°19 : Cession d'une maison

Le Conseil Municipal,

DECIDE de céder à Monsieur et Madame Duport de Rivoire l'immeuble communal, situé 7 avenue de Chambord, cadastré section AR n°67, au prix de 250 000 €, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique constatant le transfert de propriété qui sera passé en l'Etude de Maître Degat-Astchgen, Notaire à Carquefou, ainsi que tous documents se rapportant à cette cession.

N°20 : Construction de l'Espace des Solidarités - maison des Seniors

Le Conseil Municipal,

ENTERINE le programme global de la construction de l'Espace des Solidarités / Maison des Seniors tel que défini ci-dessus.

ENTERINE la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre européen passé en application des articles 38, 70 et 74 du Code des Marchés Publics ainsi que le montant des indemnités proposées aux candidats.

APPROUVE la composition du jury de concours telle que définie ci-dessus.

SOLLICITE des subventions aussi élevées que possible auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de Nantes Métropole et autres organismes susceptibles de participer au financement de l'opération, notamment l'ADEME.

N°21 : Renouvellement de la convention de gestion pour la mise à disposition du logiciel de gestion des autorisations du droit des sols

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention de gestion à passer avec Nantes Métropole pour la mise à disposition du logiciel Droits de Cités permettant la gestion des ADS et du foncier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

N°22 : Information au Conseil Municipal : délégation

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des contrats signés entre le 1^{er} décembre 2009 et le 31 janvier 2010.